



Impôts lorsque l'on est pacsé mais l'un vit à l'étranger

Par **ffourier**, le **02/10/2012** à **13:13**

Bonjour à tous,

fraichement arrive sur ce forum, je souhaiterais vous poser une question concernant les impôts sur le revenu. Voici donc ma situation :

- pacse depuis juillet 2012
- Ma compagne vit toute l'année dans la résidence principale que nous avons déclarée lors du pacs (autrement dit notre domicile fiscal)
- Pour raisons professionnelles, j'ai du partir vivre à Londres, et ce pour toute l'année civile en cours. Je paye donc mes impôts sur le revenu là-bas (en l'occurrence directement prélevés à la source)

Mes questions sont les suivantes :

1) Au regard de l'administration française, mon domicile fiscal est en France (bien que dans la pratique il est au UK). Dois-je donc être soumis à une double imposition, étant donné que nous devons faire une déclaration commune ?

2) Comment dois-je procéder pour éviter ceci, sachant que ma compagne perçoit son salaire en France ? Puis-je faire deux déclarations, ou dois-je annuler mon pacs pour faciliter ceci ?

Merci de bien vouloir m'éclairer sur cette situation qui me paraît extrêmement confuse...

cordialement,

Frederic Fourier

Par **francis050350**, le **03/10/2012** à **06:21**

Bonjour ,

Artile 6-4-a du CGI les époux séparés de biens"et s'ils ne vivent pas sous le même toit sont imposés séparément. Les pacsés sont considérés comme séparés de biens .

Vous êtes donc légalement imposé vous en GB et Mme seule en France.

Je vous conseille de déposer une déclaration des revenus 2012 pour Mme seule à compter dela déclaration 2013.

Par **ffourier**, le **03/10/2012** à **11:18**

Bonjour,

merci pour cette reponse claire et precise.

cordialement

Par **francis050350**, le **03/10/2012** à **12:25**

Bonjour , Dernier conseil , surtout ne soyez pas naïf avec le fisc français ne leur indiquez jamais vos revenus en GB ils ne peuvent les connaître et il se peut qu'un controleur (débile et ils sont légion) vous enquiquine sur le sujet de l'imposition séparée . Ne leur dites rien ou à tout le moins le moins possible .

J'ai travaillé 35 ans aux impots et je les connais. PRUDENCE car même si vous avez raison ils peuvent vous emmerder car ils n 'y comprennent rien la plupart du temps

Par **ffourier**, le **03/10/2012** à **12:42**

j'avoue que c'est l'idee qui m'etait venue en tete, ne pas leur parler de mes revenus GB, on ne sait jamais comme vous dites.

Merci encore.